

UNE POSITION AFFIRMÉE

LE SUJET DE LA VLIO A ÉTÉ ABORDÉ LORS DU DERNIER CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG LE 18 DÉCEMBRE 2019. IL ÉTAIT MIS AU VOTE UNE DEMANDE AUPRÈS DU PRÉFET VISANT À PROROGER LES EFFETS DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES ACQUISITIONS ET TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET : 84 ÉLUS SUR 85 PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS ONT VOTÉ POUR.

LA CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE REPRÉSENTANT OBERHAUSBERGEN A PRIS LA PAROLE POUR DONNER DES EXPLICATIONS SUR SON ABSTENTION ET RAPPELER LES ENJEUX IMPORTANTS DE CE PROJET POUR NOTRE COMMUNE. VOUS TROUVEREZ LA POSITION EXPRIMÉE CI-DESSOUS.

Dans la suite logique et cohérente des motions précédemment votées en conseil municipal à Oberhausbergen en 2011 et en 2014, je réitère notre opposition à l'engagement des procédures d'acquisitions des emprises foncières nécessaires à la VLIO sur son unique tronçon sud. En effet, cette première phase de mise en chantier est en contradiction complète avec le caractère entier et indissociable de cet équipement tel qu'il fut initialement prévu. La commune d'Oberhausbergen regrette, une nouvelle fois, de ne pas avoir été assez associée à l'enquête publique afférente à la première tranche alors qu'elle sera fortement impactée par le projet et que les emprises foncières situées à Eckbolsheim sont voisines du ban d'Oberhausbergen.

La commune rappelle et réitère sa demande de mise en service simultanée des 2 opérations constituant le "programme" d'ensemble de la VLIO. Nous demandons qu'en aucun cas, les travaux du tronçon Sud ne démarrent aussi longtemps que la faisabilité technique et la sécurisation juridique du tronçon Nord n'auront pas été confirmées (pour éviter que les voiries existantes à Oberhausbergen soient saturées des flux de la VLIO Sud).

Par ailleurs, concernant ce futur tronçon, la commune d'Oberhausbergen réaffirme qu'elle sera extrêmement vigilante sur l'intégration et le dimensionnement de cet équipement. Seront plus particulièrement étudiés :

- Le dimensionnement qui doit rester en cohérence avec la finalité initiale qui est le délestage des cœurs des communes riveraines,
 - Les dégradations potentielles de la qualité de vie des habitants que ce soit en termes de nuisances sonores ou d'intégration environnementale,
 - Les conséquences en termes de facilité d'accès de la commune au niveau des différents modes de transports, que ce soit pour les flux entrants ou sortants,
 - Le maintien de la continuité communale vers le quartier Prévert qui rassemblera à court terme la moitié de la population d'Oberhausbergen en :
- refusant l'accès direct et à niveau de la VLIO au cœur de la commune, route de Saverne,
 - en demandant la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'ouvrage au niveau de la piste cyclable de la rue Marcel Pagnol.
 - La sécurisation totale du puits de captage d'Oberhausbergen, point clé dans l'approvisionnement en eau de la métropole.
- Enfin concernant le tronçon Sud, nous regrettons la non prise en compte des transports en commun. Il convient de conférer enfin à cet axe une fonction d'intermodalité afin que cette erreur ne devienne pas historique.

Strasbourg.eu L'Eurométropole		CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 18 DÉCEMBRE 2019 – Point n°18	
		Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) - Engagement des procédures d'acquisition des emprises foncières - Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'ouverture de l'enquête parcellaire (partie Sud de la VLIO).	
Pour	84	AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicolas, DREYFUS-Henri, DREYSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean-Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGL-Sébastien, ZUBER-Catherine	
Contre	0		
Abstention	1		
		KOHLER-BARBIER-Christel	